

Prémanon, le 7 février 2017

**Note de service FORM/AMM/002- 17 relative au DE Alpinisme
- Accompagnateur en Moyenne Montagne -**

Objet : Equipement des candidats pour prendre part à l'épreuve de marche, orientation et parcours en terrain varié de l'examen probatoire

Le candidat doit, pendant toute la durée de l'épreuve et en tous points du parcours, porter un sac à dos d'un poids permanent minimum de 10kgs pour les hommes et 7kgs pour les femmes.

Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire doit être disponible pendant toute la durée de l'épreuve. L'absence d'un élément de cette liste peut entraîner l'élimination du candidat.

- 1 paire de chaussures fermées crantées (aux pieds)
- 1 veste manches longues
- 1 pantalon
- 1 sac de couchage (poids minimum 500g)
- 1 bonnet
- 1 bâche (dimensions mini 3m x 2m) avec œillets dans les angles
- 1 trousse individuelle de premier secours comprenant *a minima* une couverture de survie (dimensions mini 2,20m x 1,40m), des pansements, un désinfectant, des compresses, du sérum physiologique, une bande autocollante, une bande de contention, une paire de gants à usage unique et une pince à épiler
- 1 téléphone portable chargé et éteint qui sera placé dans une pochette opaque scellée par l'organisation
- 1 sifflet
- 1 kit d'allumage de feux (*a minima* 1 briquet et une bougie chauffe-plat)
- 1 lampe électrique en état de fonctionner
- 1 boussole de réserve (dans le sac à dos ou sur la montre)
- 1 quantité d'eau de réserve d'un litre minimum (à ne pas consommer pendant l'épreuve)
- 1 quantité de nourriture de réserve prête à consommer de 500g minimum (à ne pas consommer pendant l'épreuve)
- 1 montre ou chronomètre (pour la gestion cumulée de votre temps de parcours)
- la fiche de consignes aux candidats qui vous sera distribuée le jour de votre convocation

Matériel interdit

Extrait de l'arrêté du 25 septembre 2014 relatif à la formation spécifique du diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne : *"Le candidat ne peut utiliser qu'une boussole magnétique, une carte et un altimètre, à l'exclusion de tout autre procédé technologique."*


- téléphone portable allumé ou autre téléphone que celui operculé par l'organisation
- GPS et montre-GPS
- carte topographique papier ou électronique autre que celle fournie par l'organisation
- ordinateur
- tablette électronique
- tout instrument électronique ayant d'autres fonctions que celles de boussoles, d'altimètre et de montre

Matériel conseillé

- Altimètre
- Boussole (en plus de la boussole laissée dans le fond du sac)
- Protège carte
- Gants
- Casquette ou chapeau
- Vivres de course pour la journée (autres que la nourriture de réserve)
- Boisson pour la journée (autre que la boisson de réserve)
- Chaussures montantes adaptées à la pratique de la randonnée

Le Directeur du CNSNMM

Arnaud PINGUET



Par délégation
Hervé LAMY

1848, route des Pessettes
39220 PREMANON
Tél. : 03 84 60 78 37
www.cnsnmm.sports.gouv.fr